

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC**

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de BARASTRE

Société Parc Eolien DES BRUYERES

**Demande d'autorisation environnementale
en vue d'exploiter un parc éolien**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 19 septembre 2024, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux aérogénérateurs et un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de BARASTRE présentée par la société Parc Eolien des BRUYERES.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Antonin BOULANGER - Responsable de projets éoliens & autorisations (Tél: 07.60.84.04.14) – Courriel : aboulangier@h2air.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation en Mairie de BARASTRE - 10 rue Géry, du lundi de 8h30 à 13h30 et de 18h à 19h, le mardi de 14h à 17h et le jeudi 14h à 17h et de 18h à 19h ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - Eoliennes - PE DES BRUYERES à BARASTRE.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bancourt, Bapaume, Beaulencourt, Beaumetz-lès-Cambrai, Bertincourt, Beugnâtre, Beugny, Bus, Doignies, Favreuil, Frémicourt, Haplincourt, Hermies, Le Transloy, Lebuquière, Léchelle, Metz-en-Couture, Morchies, Neuville-Bourjonval, Rencourt-lès-Bapaume, Rocquigny, Ruyaulcourt, Vaulx-Vraucourt, Vêlu, Villers-au-Flos et Ytres pour le département du Pas-de-Calais . et en mairies de Équancourt, Étricourt-Manancourt, Fins, Mesnil-en-Arrouaise et Sailly-Saillisel pour le département de la Somme.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Le tribunal administratif a nommé M. André BERNARD, retraité du Ministère de l'Ecologie, commissaire enquêteur titulaire et M. Daniel CIAN, commissaire enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette modification sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de BARASTRE du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 inclus, soit à les transmettre par courrier au commissaire enquêteur en mairie de BARASTRE, siège de l'enquête publique, ou les formuler à M. André BERNARD commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie les :

- Lundi 14 octobre 2024 de 9h à 12h
- Jeudi 24 octobre 2024 de 14h à 17h
- Lundi 28 octobre 2024 de 9h à 12h
- Mardi 5 novembre 2024 de 14h à 17h
- Jeudi 14 novembre 2024 de 16h à 19h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées par voie électronique, du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 inclus à l'adresse suivante en formulant ses observations par le biais de la messagerie pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr durant la période de l'enquête.

Il conviendra d'indiquer dans l'objet du courriel "PARC EOLIEN DES BRUYERES à BARASTRE".

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale .